

TRAITÉ EUROPÉEN

signez l'appel sur www.nousvoulonsunreferendum.eu

Un nouveau traité – dit traité de Lisbonne – vient d'être approuvé par les dirigeants européens suite au rejet du projet de traité constitutionnel refusé majoritairement par les Français et les Néerlandais lors des référendums de mai et juin 2005.

C'est donc à nouveau le suffrage universel qui doit trancher par référendum. Sur un sujet qui a tant d'influence sur la vie de chacun et l'avenir de la France, l'organisation d'un nouveau référendum est une exigence démocratique majeure pour notre pays.

C'est aussi une nécessité pour la construction européenne qui doit être fondée sur l'adhésion des peuples et la souveraineté populaire. Seule une mobilisation sans précédent des citoyens peut obliger le président de la République à organiser un référendum.

Il y sera contraint s'il n'obtient pas, le 4 février 2008, 3/5e des suffrages exprimés des parlementaires pour la modification préalable de la Constitution française, nécessaire à la ratification du nouveau traité européen. Ainsi les députés et les sénateurs ont le pouvoir d'imposer le référendum, en votant contre cette révision de notre Constitution.

C'est pourquoi des personnalités diverses, les signataires de différents appels déjà lancés sur ce sujet, ont décidé de rassembler leurs efforts au sein d'un Comité National pour un Référendum.

Nous appelons en urgence toutes celles et tous ceux qui sont attachés à la démocratie et à une Europe fondée sur l'adhésion des peuples, qu'ils soient pour ou contre ce nouveau traité, à nous rejoindre pour empêcher un déni de démocratie et exiger la tenue d'un référendum

TOUS À AUBAGNE le 3 février,
POUR UN RÉFÉRENDUM !

CNR
Comité National
pour un Référendum